

SALLES DES FETES DE IPPLING TARIFS

(1) Samedi, Dimanche et jours fériés	DEMANDEUR RESIDANT A IPPLING		
	(1)TARIF WEEK-END	TARIF SEMAINE	
		1er JOUR	Par jour suivant
GRANDE SALLE	500 €	200 €	100 €
PETITE SALLE	225 €	120 €	60 €
PETITE SALLE - ENTERREMENT	50 €	50 €	
GRANDE SALLE + PETITE SALLE	600 €	275 €	140 €
CUISINE	100 €	50 €	25 €

(1) Samedi, Dimanche et jours fériés	DEMANDEUR RESIDANT HORS DE LA COMMUNE		
	(1)TARIF WEEK-END	TARIF SEMAINE	
		1er JOUR	Par jour suivant
GRANDE SALLE	750 €	300 €	150 €
PETITE SALLE	340 €	180 €	90 €
PETITE SALLE - ENTERREMENT	75 €	75 €	
GRANDE SALLE + PETITE SALLE	900 €	415 €	210 €
CUISINE	150 €	75 €	40 €

TARIFICATION PARTICULIERE POUR LES ASSOCIATIONS IPPLINGEOISES hors réveillon (2)	
GRATUIT les 2 premières utilisations annuelles(2)	A partir de la 3ème jusqu'à la 5ème utilisation annuelle : 100€

En cas d'annulation d'une date de réservation par les associations d'Ippling, une tarification particulière leurs sera retirée selon les conditions d'attribution.

TARIF SPECIAL REVEILLON pour les associations Ipplingeaises (2)et(3)	
GRANDE SALLE	100 €
PETITE SALLE	50 €

(2) Les frais de nettoyage seront facturés en sus ainsi que les frais annexes.

A compter de la 6ème utilisation le tarif résidant de Ippling sera appliqué aux associations ipplingeaises.

(3) Réveillons du 24 décembre et du 31 décembre : la salle est considérée louée avec le jour suivant soit le 25 décembre et le 1er janvier.

	Petite Salle	Grande salle
ARRHES	75 €	150 €
CAUTION	1 000 €	1 000 €

FORFAIT FRAIS DE NETTOYAGE	
N'est pas compris dans de forfait : le nettoyage des tables et chaises vous incombant	
GRANDE SALLE	70 €
PETITE SALLE	40 €
CUISINE	100 €
Aucune gratuité ne sera accordée pour le forfait ménage	

FRAIS ANNEXES	
Vaisselle cassée ou manquante	voir tarifs inventaire
Vaisselle mal lavée	50 €
Déchets non triés	50 €

Pour toute location, fournir une attestation de responsabilité civile

CONDITIONS FINANCIERES CONCERNANT LES LOCATAIRES DES SALLES

Cf paragraphe VI du règlement intérieur des salles communales d'Ippling
Cf délibération n° 9 du 13.06.2022 du Règlement intérieur des salles communales d'Ippling
Cf délibération n° 8 du 13. 06.2022 - Tarifs -

VERSEMENT D'ARRHES

Le paiement des arrhes sera remis au régisseur, en mairie, à la réservation de la salle. Le paiement sera fait exclusivement en espèces ou par chèque au nom du Trésor Public, entre les mains du Régisseur. Les arrhes sont fixées à 75€ pour la petite salle et à 150€ pour la grande salle. En cas d'annulation de la réservation ou de non-utilisation de la ou les salles par le locataire, le reversement des arrhes ne pourra pas avoir lieu.

VERSEMENT DE LA CAUTION

Tout utilisateur devra verser au régisseur, 15 jours au plus tard avant la manifestation (jour de la location), un chèque de caution non-encaissé d'un montant forfaitaire de 1000€ pour la grande ou la petite salle.

Si la salle est restituée en l'état de propreté initial, si aucune dégradation n'est constatée, et qu'aucun matériel ne manque, le chèque de caution sera restitué dans un délai maximum d'1 mois après la date de location de la salle. Dans le cas contraire, 2 cas de figures se présentent :

* Si le chèque de caution ne suffit pas à couvrir les frais engagés (remise en état, remplacement de matériel ou nettoyage), un dédommagement supplémentaire sera demandé au locataire.

Si le montant des détériorations est inférieur au montant du chèque de caution, le locataire s'engage à régler les frais dans les quinze jours suivant la notification, sans quoi le chèque de caution sera intégralement encaissé.

VERSEMENT DU SOLDE

Le paiement du solde sera remis au régisseur, en mairie, 2 semaines au plus tard avant la manifestation (jour de location). L'encaissement se fera par chèque ou en espèces si le locataire dispose de l'appoint. En cas d'annulation de la salle moins de 8 jours avant la location, aucun reversement ne sera effectué.